ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

COMPTE RENDU INTÉGRAL

INTEGRAAL VERSLAG

SÉANCE PLÉNIÈRE DU MARDI 19 JUILLET 2016

PLENAIRE VERGADERING VAN DINSDAG 19 JULI 2016

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

PRÉSIDENCE : M. FOUAD AHIDAR, PREMIER VICE-PRÉSIDENT.

[309]

- *La séance est ouverte à 11h50.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du mardi 19 juillet 2016.

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier ;

- Mme Joëlle Milquet ;

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven ;

- M. Ridouane Chahid ;

- Mme Françoise Bertieaux ;

- M. Alain Destexhe, en mission dans le cadre de l'Union interparlementaire (UIP) pour le Sénat ;

- M. Amet Gjanaj, en mission à l’étranger ;

- Mme Joëlle Maison.

QUESTION D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Genot.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ZOÉ GENOT

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "le rapport de la Cour des comptes sur le suivi du deuxième Plan fédéral de lutte contre la pauvreté".

M. le président.- La membre du Collège réuni Céline Fremault répondra à la question d'actualité.

[317]

La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- En 2010, L'Union européenne s'était engagée à réduire la pauvreté de 25%. Nous savons que, quand l'Union européenne a envie d'atteindre des objectifs, elle est capable de le faire, surtout en matière budgétaire. Malheureusement, en matière de pauvreté, les résultats ont été un peu moins percutants.

Néanmoins, la Cour des comptes vient de publier un rapport intéressant qui reprend l'ensemble des recommandations du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, dont une série de recommandations concernent aussi les Régions. La Cour des comptes a analysé le suivi effectué et nous recommande d'avoir des objectifs chiffrés très clairs. Elle demande que les ambitions budgétaires le soient tout autant.

La Cour des comptes pointe le manque de coordination entre les différentes entités. Il n'y a plus eu de réunion de la conférence interministérielle depuis juin 2013, et le plan fédéral est un peu en rade. La Cour des comptes nous dit clairement que, depuis 2013, nous nous sommes un peu endormis.

La secrétaire d'État admet qu'il faut relancer la dynamique avec les entités fédérées et travailler en suivant les recommandations de la Cour des comptes. Je pense donc qu'il s'agit d'un outil utile, dont nous pouvons nous saisir pour atteindre l'objectif de réduction de 25% de la pauvreté entre 2010 et 2020. Fatalement, vu le retard pris, les objectifs vont devoir être rabotés mais, ces dernières années, nous assistons à une stabilisation de la pauvreté. Nous ne pouvons nous en satisfaire et nous avons donc besoin d'avancer en la matière.

J'imagine que nous y reviendrons de manière plus approfondie en commission, mais j'aimerais déjà connaître les premiers enseignements que vous avez tirés de ce rapport.

[321]

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Votre interpellation me permet de faire un état des lieux de la coordination interfédérale et de la question budgétaire en matière de pauvreté. Elle me permet également de mettre en lumière la nécessité de réorganiser une conférence interministérielle à ce sujet.

Votre première question qui a trait aux objectifs mesurables renvoie à la Stratégie 2020, qui prévoit une réduction, au niveau européen, de 20 millions de personnes en état de pauvreté. L'objectif belge est une réduction de 475.000 personnes. Pour être honnête, au vu de la situation à ce jour, celui-ci me semble difficilement atteignable.

Un travail est réalisé au sein de la plate-forme belge de lutte contre la pauvreté. Celle-ci est intégrée au Service public de programmation Intégration sociale (SPP IS) et une coordination interfédérale est prévue en la matière. Sont impliqués, outre la secrétaire d'État Mme Sleurs, les ministres régionaux, une partie de la

société civile et les syndicats. Comme cela se pratique pour d'autres accords, le SPP IS doit décliner l'objectif de répartition des 475.000 personnes, tel que déterminé par l'Union européenne dans la Stratégie 2020.

Deux priorités sont mises en évidence : la répartition des objectifs mesurables et un focus sur la lutte contre la pauvreté infantile.

Force est de constater que les travaux n'avancent pas suffisamment rapidement par rapport aux objectifs, et pas seulement ceux qui ont été fixés. Ainsi, au mois de mai, constatant une série de retards, Pascal Smet et moi-même avons écrit à la secrétaire d'État Mme Sleurs, afin de l'enjoindre à convoquer la conférence interministérielle. Nous considérons en effet que c'est à ce niveau, plutôt qu'au sein de la plate-forme en tant que telle, que se donnera l'impulsion politique.

À cette date, aucune suite n'a encore été donnée à notre demande. Nous la reformulerons à plusieurs reprises. Les travaux se poursuivent donc dans l'intervalle au sein de la plate-forme belge interrégionale. Nous n'en attendons néanmoins aucun miracle.

Ensuite, nous avons pris ensemble une série de mesures par rapport à des publics plus fragilisés à Bruxelles. Je citerai trois nouvelles impulsions en particulier :

- l'ouverture d'une seconde maison dédiée à la lutte contre les violences conjugales ;

- l'attribution d'un endroit spécifique aux "familles en errance". C'est une première ;

- un focus sur les familles monoparentales, avec la mise à disposition d'un lieu d'accueil.

Pour continuer à travailler de façon globale, vous savez qu'il existe un Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté, dont les grands objectifs seront présentés à la rentrée dans le cadre d'un débat. Ils sont en cours de finalisation en ce moment. À ce sujet, nous n'avons retenu qu'une série de mesures nouvelles, afin que le plan soit évaluable par rapport aux objectifs de l'Union européenne.

Je terminerai en précisant que le plan national, tel qu'il doit décliner la Stratégie 2020, ne prévoit pas un volet de planification budgétaire en tant que tel. Cela implique donc un renvoi au budget des entités fédérées.

[323]

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Pour la nouvelle mouture du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, il serait intéressant de s'appuyer sur les remarques de la Cour des comptes, en prévoyant comment associer les différents acteurs et en définissant leurs responsabilités respectives.

La Cour des comptes estime qu'il faut absolument travailler avec les administrations et les acteurs de terrain, et mieux définir les actions que l'on attend de chacun, ainsi que les budgets. J'espère que, dans cette nouvelle version, nous pourrons être plus précis, pour atteindre des objectifs plus ambitieux.

En ce qui concerne la pauvreté, Bruxelles est en première ligne. Si les choses stagnent, nous serons les premières victimes. Sachant que 50% des enfants bruxellois vivent dans la précarité, le défi à relever est énorme. Or, on sait que, si on se fixe des objectifs, on peut progresser. La lutte contre la pauvreté doit donc devenir notre priorité, même si l'on ne possède pas tous les leviers pour intervenir. Par exemple, il va de soi que lorsqu'on exclut des chômeurs et des chômeuses, on aggrave la pauvreté.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Si la plate-forme que vous évoquez, qui rassemble l'administration régionale, les ministres, la société civile, etc., existe bel et bien sur le papier, il manque l'impulsion politique. C'est pourquoi, nous espérons stimuler le travail en convoquant une conférence interministérielle qui ne s'est plus réunie depuis 2013.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Il faut l'exhumer du papier et la traduire dans les faits.

- *La séance est suspendue à 11h58.*

[515]

- *La séance est reprise à 12h54*

(M. Charles Picqué, président, prend place au fauteuil présidentiel)

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT (NOS B-56/1 ET 2 – 2015/2016).

Discussion générale

M. le président.- Je vous propose de considérer la discussion ayant eu lieu ce jour en séance plénière du parlement, comme également valable pour l'Assemblée réunie.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

VOTES NOMINATIFS

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur les propositions de modifications du règlement (nos B-56/1 et 2 – 2015/2016).

Je vous propose de considérer le vote ayant eu lieu ce jour en séance plénière du parlement, comme également valable pour l'Assemblée réunie.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

M. le président.- Je vous rappelle que, sur proposition du président et des rapporteurs, il est proposé de donner mandat au greffier pour réaliser une coordination des dispositions du règlement en vue d'en harmoniser la numérotation et la terminologie.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

M. le président.- La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 12h55.*